

BULLETIN TRIMESTRIEL D'INFORMATIONS MUNICIPALES

N° 27

JANVIER ∞ FEVRIER ∞ MARS 2006



- ◆ CONSEILS MUNICIPAUX des 21 décembre 2005, 25 janvier et 22 février 2006
- ◆ INFORMATIONS DIVERSES
- ◆ UN PEU D'HISTOIRE
- ◆ MANIFESTATIONS



CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2005

⇒ CONVENTION FEDERATION DES ŒUVRES LAÏQUES (FOL)

Cette convention biennale entre la FOL et la commune permet aux enfants des classes maternelles et élémentaires de participer à divers spectacles de qualité.

La participation financière de la Commune s'élèvera à 3,40 € par enfant pour l'année scolaire 2006/2007 et à 3,60 € pour 2007/2008.

Le Conseil décide de renouveler cette convention pour la période du 1^{er} septembre 2006 au 31 août 2008.

⇒ TARIFS 2006 ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Sur proposition de la Commission finances et considérant que ces tarifs étaient inchangés depuis 3 ans, le Conseil municipal décide :

→ d'augmenter de 5% le montant de la Participation pour Raccordement à l'Egout (P.R.E.) ; ainsi, par exemple, pour une maison individuelle le montant de la P.R.E. passe de 3 000 à 3 150 €

→ de porter de 40 à 42 € le montant de la part fixe de la redevance annuelle.

⇒ RAPPORT 2005 DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (C.L.E.C.T.)

Nicole CABASSOT, déléguée communale au sein de cette commission de la C2A, présente le rapport annuel au Conseil qui décide de l'approuver.

⇒ ATTRIBUTION DE MARCHES

→ Programme assainissement Route de Saint-Juéry : Mission Sécurité, Protection, Santé (S.P.S.)

Le Conseil décide de retenir la proposition de l'entreprise SARL CONSEIL COORDINATION, pour un montant H.T. de 5 300 €

→ Aménagement du carrefour du Vialar

4 entreprises ont fait une offre, l'entreprise CARCELLER, avec une proposition à 22 088,92 € T.T.C. + 1 000 €H.T. de frais de géomètre (éventuels), est retenue.

➡ DOTATION GLOBALE D'ÉQUIPEMENT (D.G.E.) 2006

Monsieur le Maire propose au Conseil d'effectuer la demande de D.G.E. 2006 pour un projet de rénovation des menuiseries (fenêtres et volets) de la mairie et de la cantine-garderie. Un devis est demandé.

➡ INDEMNITES DE LOGEMENT AUX INSTITUTEURS

Le Conseil donne son accord sur le montant de l'indemnité de base fixé à 168,13 € par mois pour l'année 2005 et les majorations éventuelles selon la situation familiale (Décret n° 83-367 du 2 mai 1983).

➡ ASSAINISSEMENT

→ Programme Route de Saint-Juéry

Comme suite à la délibération prise en Conseil du 23 novembre 2005, Monsieur le Maire expose que le montant prévisionnel des travaux ayant été affiné à l'issue d'une étude topographique, il convient de mettre en conformité les demandes de subvention avec les chiffres définitifs désormais connus.

Le Conseil approuve la mise à jour du projet, décide de solliciter les subventions auprès du Conseil Général (pour 105 132,75 €) et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (pour 101 287,13 €) et autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives au dossier.

➡ DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Reversement à l'Association Loisirs Créatifs Cunacois des montants de droit de place encaissés lors du marché de Noël.

Le Conseil donne un avis favorable.

➡ SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE (S.I.A.H.) DU DADOU

La commune de Cunac étant adhérente au S.I.A.H. du Dadou, le Conseil est appelé à se prononcer sur la demande d'adhésion à ce syndicat formulée par la commune de Roquecourbe pour son alimentation en eau.

Le Conseil donne un avis favorable.

➡ QUESTIONS DIVERSES

→ Projet C2A "Chemins de randonnée et découverte du patrimoine local"

Thérèse BEAUCOURT est désignée en tant qu'élue communale référente.

→ Recensement général 2006

Les 3 agents recenseurs ont été recrutés et seront formés début janvier.

→ Transformation du P.O.S. en P.L.U.

Le dossier est en cours et plusieurs réunions ont déjà eu lieu.

→ Ecole

Au vu des effectifs actuels et des projections réalisées, il n'est pas prévu de 6^{ème} classe pour la rentrée 2006. Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier qu'il a adressé à l'Inspection académique avec tous les éléments permettant de faire une approche des effectifs pour les rentrées à venir.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2006

➡ DEMANDE D.G.E. 2006

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à effectuer une demande de subvention de 9 600 € au titre de la D.G.E. 2006 pour des travaux de remplacement de menuiseries vétustes à la mairie et à la cantine-garderie. Le montant total prévisionnel des travaux s'élève à 28 704 €T.T.C.

➡ ATTRIBUTION DE MARCHES POUR L'ESPACE ASSOCIATIF

L'appel d'offres comportait 16 lots pour un montant estimé de 362 600 €H.T. au total.

La Commission "appels d'offres", après examen des plis, propose l'attribution de 14 lots. Seuls les lots 1 (gros œuvre) et 2 (charpente couverture) ne sont pas attribués et vont faire l'objet d'une nouvelle consultation en procédure de marché négocié.

Le Conseil approuve ce choix.

➡ DEBAT PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (P.A.D.D.)

Dans le cadre de la transformation du P.O.S. en P.L.U., la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000 prévoit l'élaboration d'un P.A.D.D., document simple et synthétique destiné à présenter le projet communal aux habitants et à permettre un débat clair au sein du Conseil. Le P.L.U. devra ensuite être cohérent avec le P.A.D.D.

Monsieur le Maire donne donc lecture du P.A.D.D., dans sa version non encore définitive. Après en avoir débattu, le Conseil propose quelques corrections tant sur le texte que sur la carte proposée.

Dans une phase ultérieure, le P.A.D.D. sera présenté à la population et consultable en Mairie.

➤ ACCUEIL A LA CANTINE DES ENFANTS PRESENTANT DES ALLERGIES ALIMENTAIRES

M. Alain GRIMAL rapporteur de la Commission scolaire expose au Conseil les travaux de cette dernière pour accueillir à la Cantine les enfants présentant des allergies alimentaires.

La solution du panier repas, assorti d'un Projet d'Accueil Individuel (PAI) est proposée.

Le Conseil approuve cette proposition, le règlement sera modifié en conséquence pour la prochaine rentrée.

➤ DROIT DE PLACE TAXI 2006

Le tarif instauré en 2005, soit 75 € est maintenu pour l'année 2006.

➤ ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2006

Monsieur le Maire présente et commente l'exécution du budget 2005 puis les prévisions pour 2006 avec les principaux programmes envisagés :

- ➔ rénovation menuiseries mairie et cantine garderie,
- ➔ travaux de voirie,
- ➔ travaux de sécurité à l'église,
- ➔ prévision aménagement d'une classe supplémentaire à l'école,
- ➔ réalisation de l'Espace associatif.

➤ QUESTIONS DIVERSES

➔ Recensement général

L'opération est en cours et sera terminée au 18 février 2006.

➔ Evolution de l'Ecole

Monsieur le Maire indique qu'il a adressé un nouveau courrier à Monsieur l'Inspecteur d'académie pour lui faire part des derniers chiffres connus qui laissent augurer une augmentation sensible des effectifs.

➔ Malfaçons travaux de voirie Route d'Albi

Une lettre recommandée a été adressée à l'entreprise qui a réalisé les travaux d'extension de Gaz naturel à la Font del Puech.

➔ Sécurité Routière

Une charte a été signée entre l'Etat et l'Association des Maires de France ; un correspondant Sécurité routière doit être désigné dans chaque commune : le Conseil désigne Michel FONTES.

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2006

➤ REGLEMENT DU CIMETIERE

Une commission municipale a travaillé à la mise au point d'un règlement concernant la gestion du cimetière. Après avoir été discuté et amendé, le Conseil

approuve à l'unanimité ce règlement, constitué de 13 chapitres et de 63 articles. Il entrera en vigueur le 1^{er} mars 2006 et sera affiché à l'entrée du cimetière.

➤ MARCHÉ «ESPACE ASSOCIATIF»

Suite à un appel infructueux concernant les lots 1 et 2, la consultation a été relancée par marché négocié. Deux offres ont été reçues et sont en cours de négociation par le maître d'œuvre.

➤ ATTRIBUTION DU MARCHÉ D'ASSAINISSEMENT ROUTE DE SAINT-JUERY

Le montant estimé du marché était de 463 257,50 € H.T. Sept offres ont été reçues dans les délais. Après analyse par le maître d'œuvre Scherz'eau, la Commission d'Appel d'offres a retenu le regroupement des entreprises BENEZECH-GIULIANI pour un montant de 454 551,50 € H.T. Les travaux doivent durer 4 mois et commencer à la mi-mars.

Le Conseil approuve ce choix et autorise Monsieur le Maire à signer et remplir les formalités inhérentes à ce marché.

➤ CONSTRUCTION DE LA SIXIEME CLASSE

Les dernières estimations de l'école à la rentrée prochaine font état de 141 élèves, sans compter les moins de 3 ans. En conséquence, la création d'une 6^{ème} classe paraît quasi certaine, la décision devant être entérinée début mars par l'Inspection académique. Comme il l'a affirmé par délibération du 27 avril 2005, le Conseil réitère sa volonté de créer une 6^{ème} classe et autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation auprès de l'architecte pour la construction d'une 6^{ème} classe et d'un nouveau préau.

➤ EMPRUNT POUR L'ESPACE ASSOCIATIF

La construction de l'Espace associatif, qui doit débiter au printemps, nécessite de souscrire un emprunt de 300 000 € sur 20 ans, avec échéances semestrielles. Parmi les offres proposées, le Conseil retient à l'unanimité l'offre de la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées, à taux "multi période" d'un maximum de 3,71 %.

➤ QUESTIONS DIVERSES

➔ Recensement général

Il a eu lieu du 19 janvier au 18 février et s'est déroulé dans d'excellentes conditions. M. le Maire tient à souligner la qualité de l'ensemble de l'équipe, agents recenseurs et coordonnatrice. Le résultat de ce recensement sera confirmé par l'INSEE en 2007.

➔ Transports scolaires 2006-2007

Les transports constituent une compétence obligatoire de la C2A. Dès la rentrée prochaine, Celle-ci assurera donc les transports scolaires mais les services seront

identiques, ainsi que la participation financière des familles. ALBIBUS fera bientôt une large campagne d'information à l'aide de différents supports.

→ Accès aux déchetteries d'Albi

Les habitants de Cunac peuvent désormais accéder gratuitement aux déchetteries de Gaillaguès et Ranteil. Pour cela, ils devront présenter une carte d'accès délivrée par la Mairie, à raison d'une seule carte par foyer.

→ Informations concernant l'influenza aviaire ou grippe aviaire

L'influenza aviaire est une maladie très grave qui peut affecter toutes les espèces d'oiseaux. Cette maladie virale peut, dans des conditions exceptionnelles de contacts étroits et répétés, être transmise directement de l'oiseau malade à l'homme et provoquer une maladie appelée alors "la grippe aviaire".

Le Ministère de la Santé a transmis des informations sur cette maladie (surveillance-confinement des oiseaux-mesures de bio sécurité).

Elles sont affichées à la mairie.

→ Voirie Chemin du Pin

Le complément de bornage ayant été effectué, les travaux d'aménagement de la voirie pourront être réalisés avant la fin de l'année.

→ Chutes de neige des 28 et 29 janvier

Suite aux fortes chutes de neige fin janvier, deux administrés ont proposé leurs services pour le déneigement de la commune. Il s'agit de Pascal COMBAL et Michel BARDY, dont le travail a été fort apprécié par la Municipalité comme par tous les habitants.

→ Création d'une commission de travail sur les interventions exceptionnelles

Cette commission aura pour but de faire un état des lieux pour les bâtiments communaux, mettre au point le Plan communal de sauvegarde, examiner les risques divers et les questions de sécurité, anticiper certaines situations. Elle sera constituée de Monsieur le Maire, C. PAGES, M. DUMAZEAU.

INFORMATIONS DIVERSES

↻ JOURNÉE D'APPEL DE PRÉPARATION À LA DÉFENSE (filles et garçons) : recensement obligatoire à 16 ans

Les jeunes gens et jeunes filles nés :

↻ en janvier, février et mars 1990 doivent venir se faire recenser à la Mairie, munis de leur livret de famille, avant le 28 avril 2006.

↻ en Avril, mai et juin 1990

doivent venir se faire recenser à la Mairie, munis de leur livret de famille, avant le 31 juillet 2006.

Il est à noter que l'Attestation de Recensement et le Certificat de Participation à la Journée d'Appel de Préparation à la Défense sont nécessaires pour se présenter à tout concours, examen, permis de conduire, soumis au contrôle de l'autorité publique

↻ SITE INTERNET ET LOGO

Dimanche 8 janvier 2006 à 11 heures, lors de la traditionnelle cérémonie des vœux à la Salle des Fêtes de CUNAC, Jean Claude DE LAPANOUSE, Maire de CUNAC, avec les membres du Conseil Municipal et en présence des habitants de la commune, des responsables d'associations, du Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois et de maires de communes voisines, a présenté officiellement le site Internet et le nouveau logo de Cunac.



Avec cet outil de communication à destination des habitants et des acteurs de la vie communale, mais aussi de toutes les personnes, collectivités et établissements intéressés par tout ce qui touche à la commune, CUNAC a fait son entrée dans le monde des Technologies de l'Information et de la Communication.

Le site présente la vie à CUNAC, permet de découvrir la commune et d'accéder à toutes les informations, documents et formulaires nécessaires à la vie courante.

Adresse du site : www.cunac.fr

↻ LE PLAN PREVENTION DES RISQUES D'INONDATIONS (P.P.R.I.)

Le règlement relatif au PPRI s'applique à des communes comme Cunac, situées dans le bassin du Tarn dans l'Albigeois.

Arrêté par le Préfet du Tarn le 18 mai 2004, il fixe des mesures d'interdiction, de prescription ou de prévention, à savoir :

➤ interdiction ou limitation des implantations humaines, dans les zones où la sécurité des personnes ne peut être garantie,

➤ préservation des capacités d'écoulement et d'expansion des crues, pour ne pas aggraver la

situation des zones situées en amont et surtout en aval, ce qui est le cas de secteurs de communes comme St Juéry et Albi, en partie dominées par des coteaux,

➔ sauvegarde de l'équilibre des milieux concernés par les petites crues et de la qualité de paysages souvent remarquables, du fait de la proximité de l'eau et du caractère naturel des vallées.

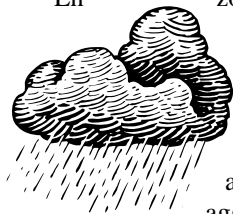
En terme de risques et d'enjeux collectifs, les lits des ruisseaux de Cunac ont été placés en zone rouge, qui regroupe

➔ des secteurs qui ne sont pas déjà urbanisés de façon dense et qui constituent des espaces d'expansion des crues, lesquels doivent être préservés,

➔ la totalité des zones submersibles par des crues rapides et imprévisibles.

La carte peut être consultée à la Mairie.

En zone rouge, l'objectif est de ne pas augmenter la vulnérabilité des sites et de maintenir les capacités naturelles d'épandage des crues.



Il s'agit alors de ne pas créer de nouveaux obstacles à l'écoulement et au stockage des eaux, de ne pas aggraver les hauteurs d'eau ou les vitesses de courant.

Sont donc notamment interdits :

➔ la création et l'aménagement de sous-sol, en dessous du niveau du terrain naturel,

➔ les remblais ou terrassements amenant la surélévation de tout ou partie des surfaces de terrains inondables, entraînant ainsi des modifications du profil du lit du cours d'eau,

➔ la création ou l'extension, en dessous du niveau de la crue de référence, d'aires de stockage de produits de nature à polluer les eaux.

Le P.P.R.I. s'impose donc au Plan Local d'Urbanisme (P.L.U., anciennement Plan d'Occupation des Sols, P.O.S.) sur les secteurs concernés :

➔ interdiction de constructions nouvelles et limitation d'extension dans les zones déjà urbanisées,

➔ prescriptions, notamment en matière de clôtures ou autres installations pouvant constituer des obstacles à l'écoulement des eaux,

➔ classification en « Zones naturelles et forestières », à des fins de protection des milieux naturels et de préservation des paysages.

Le fait d'aménager un terrain ou de construire dans une zone interdite par un PPRI ou de ne pas en respecter les conditions de réalisation, d'utilisation ou d'exploitation, constitue des infractions punies des peines prévues par le Code de l'Urbanisme (Art L 480-4).

➔ INFLUENZA AVIAIRE

En date du 28 février 2006, le confinement total des oiseaux à l'intérieur de bâtiments fermés est obligatoire. Il y a interdiction de tout rassemblement d'oiseaux (foires, concours, ...).

La Préfecture a fait parvenir des informations sur la surveillance de la mortalité des oiseaux ainsi que sur différentes questions concernant la grippe aviaire. Ces documents sont affichés à la Mairie.



En date du 28 février 2006, l'obligation de recensement s'impose à tout détenteur d'oiseaux, sauf ceux qui sont détenus en permanence à l'intérieur des domiciles.

Une déclaration en Mairie est désormais obligatoire (arrêté ministériel du 24 février 2006).

➔ CUNAC SOUS LA NEIGE

"Notre commune a connu le dernier week-end de janvier, comme le reste de la région, des conditions climatiques particulièrement exceptionnelles qui ont fortement perturbé tous les déplacements sur la Voirie communale.

Grâce à l'aide de Messieurs Pascal COMBAL et Michel BARDY, respectivement exploitant agricole et entrepreneur de maçonnerie générale, dès dimanche en fin d'après midi la quasi-totalité des voies communales permettait la circulation des véhicules, certes lentement mais en toute sécurité.



Lors de leurs passages, dans les différents quartiers ou lieux-dits ils ont pu mesurer combien leur intervention était appréciée, d'autant que tous les moyens des services publics d'état étaient réquisitionnés exclusivement sur les grands axes routiers.

La Municipalité et la population Cunacoise ont apprécié cette implication et ce dévouement à la cause publique".

30 janvier 2006 – Jean-Claude de Lapanouse

➔ INCIVISME

Pour le trimestre écoulé, la Municipalité déplore :

➔ des plantes volées ou déracinées,

➔ des barrières de sécurité placées à des endroits incongrus,

➔ des boîtes aux lettres arrachées (Place du Mail) ou détériorées (Route d'Albi). La gendarmerie a été prévenue.

➔ ENVIRONNEMENT

➔ Conteneurs à verre



RIEN ne doit être déposé AU PIED des conteneurs à verre. Pour la sécurité de tous, en particulier des ENFANTS, les abords des conteneurs doivent rester propres et exempts de tessons de verre.

Le VERRE PLAT (vitrines) est repris GRATUITEMENT en déchetterie.

➔ Déchets verts

Le compostage des déchets de jardin et de cuisine est utile car il diminue le volume des ordures ménagères. Il produit un bon amendement organique pour le jardin.



➔ Déchets spéciaux : D.A.S.R.I.

Les D.A.S.R.I. sont les déchets d'activités de soins à risques infectieux. Il s'agit des déchets "piquants-coupants-tranchants" issus des particuliers en automédication (diabétiques, dialysés, ...).



Depuis le 1^{er} janvier 2005, la C2A a pris en charge la collecte et le traitement des ordures ménagères de 6 communes supplémentaires, dont Cunac. De plus, la C2A est compétente en matière d'hygiène et de santé publique. De ce fait, elle contribuera à la collecte des D.A.S.R.I. en créant des points de regroupement en déchetterie, sous forme de colonnes sécurisées. Les particuliers devront acheter des boîtes de 1,5 litre en pharmacie (prix : 2-3 € environ 200 seringues / environ 3 mois de traitement) et pourront les déposer en déchetterie dans une colonne sécurisée.

➔ PROJET ECO-ECOLE : 2^{ème} année

La première réunion a permis de faire le bilan des actions mises en place, de celles en cours et de celles restant à réaliser.

✓ Environnement

- découverte du Chemin des Ormes ; confection et pose de nichoirs et mangeoires à l'école et Chemin des Ormes.
- sorties découverte en forêt de Sivens et Sérénac.

✓ Déchets : apprentissage du tri dans 3 récipients

- sac jaune pour le recyclage,
- composteur pour les déchets verts,
- poubelle pour le tout-venant.

✓ Economies d'eau, d'énergie et de papier



- réalisation et pose de pictogrammes pour apprendre à économiser à l'école.
- torchons en tissu à la place d'essuie-mains en papier.

✓ Goûter collectif : pour les MS/GS de Maternelle

En projet : nouvelles jardinières, récupérateurs d'eau de pluie, volets pour une meilleure isolation.
Prochaines rencontres :

- ☞ mardi 11 avril à l'Ecole
- ☞ samedi 22 avril à l'Ecole puis sur le Chemin des Ormes.

➔ CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.) : nouveau tarif de portage de repas à domicile

Lors de sa réunion du 22 décembre 2005, le C.C.A.S. de Cunac, en application de la décision du C.C.A.S. d'Albi, a décidé de porter de 7,60 à 7,65 € le tarif de portage de repas à domicile, à compter du 1^{er} janvier 2006.

Ce tarif est révisable chaque année.

➔ RESULTATS DU TELETHON 2005

La Rando Téléthon du Grand Albigeois, organisée par le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre du Tarn les 2 et 3 décembre 2005, a permis de récolter la somme de 2 580,76 € qui ont été reversés à l'Association Française contre la Myopathie (AFM).

C'est Cunac qui a assuré le repas du soir, à l'arrivée de la première étape partie d'Albi.

➔ AVANCEMENT DU P.L.U.

L'essentiel du travail a consisté à élaborer le document appelé Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.), indiquant les orientations générales d'urbanisation et d'aménagement de la commune pour les 15-20 années à venir. L'étape suivante consiste à réfléchir au zonage (zones U, AU, A, N) ainsi qu'à rédiger le règlement du futur Plan Local d'Urbanisme.

REUNION PUBLIQUE D'INFORMATION SUR LE P.L.U.

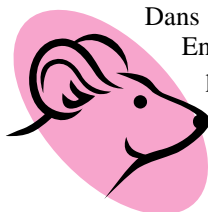
Présentation du P.A.D.D.

Jeudi 13 avril 2006 à 20 h 30
à la salle des Fêtes de Cunac

➔ ACCES GRATUIT AUX DECHETTERIES D'ALBI

Outre l'accès gratuit sans carte à la déchetterie de la Besse, Route de Villefranche, à Saint-Juéry (05 63 47 00 27) les habitants de Cunac ont désormais accès gratuitement à la déchetterie de Ranteil, site de Ranteil, à Albi (05 63 38 59 80) et à la déchetterie de Gaillaguès, chemin de Gaillaguès, à Albi (05 63 46 20 98). Pour ces deux dernières déchetteries, ils devront se procurer une carte d'accès délivrée par la Mairie, à raison d'une seule carte par foyer.

➔ DISTRIBUTION DE RATICIDE



Dans le cadre de la compétence Environnement de la C2A, une des priorités en matière d'hygiène et santé est la dératisation. La C2A achète le raticide à la tonne (4 tonnes) et chaque mairie en dispose, au prorata du nombre de foyers. Il est

donc possible de venir en retirer gratuitement à la mairie (sachets de 100gr.)

⇒ ORGANISATION DU S.P.A.N.C. COMMUNAUTAIRE

Depuis le 1^{er} janvier 2006, la C2A exerce la compétence obligatoire de contrôle de l'assainissement non collectif pour les installations neuves ou à réhabiliter, ainsi que pour les installations existantes. Le Service Public d'Assainissement Non Collectif communautaire a donc les missions suivantes :

⇒ Pour les installations neuves ou à réhabiliter



L'agglomération est responsable du contrôle complet de l'installation, c'est-à-dire :

pour les installations nouvelles

✓ le contrôle de conception : vérification du bon choix de la filière en fonction des caractéristiques du sol, du niveau de la nappe, de la place disponible, de la pente...

✓ le contrôle de réalisation des travaux : vérification, en cours de travaux et avant remblaiement, du respect des exigences techniques.

⇒ pour les installations existantes

✓ contrôle dit "diagnostic" pour repérer les ouvrages existants, vérifier leur fonctionnement et évaluer leurs risques potentiels pour l'hygiène publique et l'environnement.

✓ contrôle régulier, tous les 4 ans, du bon fonctionnement et de l'entretien des ouvrages.

Coût

L'ensemble de ces missions sera assuré en contrepartie d'une redevance, réclamée uniquement aux usagers de l'assainissement individuel.

✓ pour les contrôles de conception et de réalisation des travaux, la redevance sera facturée au propriétaire.

✓ pour les contrôles de bon fonctionnement et d'entretien des ouvrages, la redevance sera prélevée sur la facture d'eau potable, son montant étant réparti sur huit factures (4 ans).

⇒ CHANTIER-LOISIRS JEUNES

L'Association Familles Rurales organisera un Chantier-Loisirs Jeunes cet été.

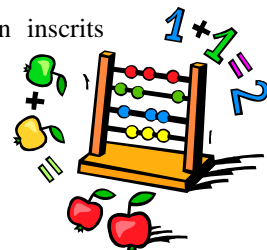
Pour tout renseignement, contacter :

Madame Annie MAS ☎ 05 63 45 04 20

⇒ RENTREE SCOLAIRE 2006-2007

Au 15 février 2006, les effectifs prévus sont de 141 élèves, sans compter 13 enfants de moins de 3 ans.

Pour tous les enfants encore non inscrits officiellement, y compris les moins de 3 ans, les parents sont invités à se rapprocher le plus rapidement possible du directeur de l'école :



Monsieur BEILHE ☎ 05 63 55 10 13
ou du secrétariat de Mairie ☎ 05 63 55 13 93

⇒ RECENSEMENT GENERAL 2006

Elodie BONHOMME, Corinne TRESSIERES et Nicolas QUARIN, les trois agents recenseurs, tiennent à remercier la population pour leur accueil, lors du dernier recensement.

DICTONS DE SAISON

⇒ *Poda aboruu o poda tard*

*Res remplaça pas la poda de Maro
Taille tôt ou taille tard,*

Rien ne Remplace la taille de Maro.

⇒ *Lo mès d'Avril, quitte pas un fial*

Mais lo mès de Mai, quita tol ço que te plai.

En Avril, ne quitte pas un fil

Mais en mai, fais ce qu'il te plaît.

UN PEU D'HISTOIRE

⇒ 30 MAI 1902 : SECOURS AUX INFORTUNES SURVIVANTS DE LA MARTINIQUE

⇒ Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal du 30 mai 1902.

"Monsieur le Président expose qu'en présence du sinistre de la Martinique, il importe que la Commune vienne dans la mesure de ses moyens soulager les infortunés survivants, et propose le vote d'un crédit de vingt francs à prendre sur les excédents du précédent budget. Le Conseil approuve à l'unanimité."

Le 8 mai 1902 eut lieu une éruption rendue non seulement célèbre par ses nuées ardentes descendant du dôme de la montagne pelée (Martinique) et qui détruisirent la ville de Saint-Pierre avec ses 29 000 habitants, mais aussi par la protrusion, ou aiguille de lave figée, qui s'élève à 350 m au-dessus du cratère.

MANIFESTATIONS MI-MARS A JUIN 2006

Date et heure	Description	Lieu	Organisateur
Samedi 18 mars à 20 h 30	Concours de belote	Salle des Fêtes	<i>Comité d'Animation de Cunac</i>
Dimanche 19 mars	Repas dansant	Salle des Fêtes	ARPA
Samedi 25 mars à 9 h 30	Carnaval de l'Ecole	Rues de Cunac	<i>Ecole publique de Cunac et APE</i>
Samedi 1 ^{er} avril à 19 h 30	Repas	Salle des Fêtes	<i>Basket Club Cunac Lescure</i>
Dimanche 2 avril à 9 h 30	Randonnée pédestre à Pampelonne	départ Place du Mail	<i>Foyer Laïque d'Education Permanente</i>
Samedis 8 avril à 20 h 30	Théâtre 1 ^{er} spectacle	Salle des Fêtes	<i>Foyer Laïque d'Education Permanente</i>
Samedi 15 avril à 20 h 30	Concours de belote	Salle des Fêtes	<i>Comité d'Animation de Cunac</i>
Samedi 22 avril à 20 h 30	Théâtre 2 ^{ème} spectacle	Salle des Fêtes	<i>Foyer Laïque d'Education Permanente</i>
Samedi 29 avril à 20 h 30	Concours de belote	Salle des Fêtes	<i>Comité d'Animation de Cunac</i>
Samedi 6 mai à 20 h 30	Concours de belote	Salle des Fêtes	<i>Comité d'Animation de Cunac</i>
Dimanche 7 mai à 11 h 30	Cérémonie du 8 mai 1945	Monuments aux Morts	<i>Le Maire et le Conseil municipal</i>
Samedi 13 mai à 20 h 30	Théâtre 1 ^{er} spectacle	Salle des Fêtes	<i>Foyer Laïque d'Education Permanente</i>
Samedi 20 mai à 20 h 30	Théâtre 2 ^{ème} spectacle	Salle des Fêtes	<i>Foyer Laïque d'Education Permanente</i>
Samedi 3 juin à 20 h 30	Concours de belote	Salle des Fêtes	<i>Comité d'Animation de Cunac</i>
Samedi 10 juin	Gala de danse	Salle des Fêtes	<i>Union Sportive Cunacoise</i>
Dimanche 11 juin à 9 h	Randonnée pédestre à l'Espinouse	Place du Mail	<i>Foyer Laïque d'Education Permanente</i>
Vendredi 16 juin	Fête de l'Ecole	Salle des Fêtes	<i>Ecole publique de Cunac et APE</i>
Dimanche 18 juin à 20 h 30	Repas dansant	Salle des Fêtes	ARPA
Juin	"Aubade préparatrice aux fêtes du village"	Village de Cunac	<i>Comité d'Animation de Cunac</i>
Samedi et dimanche 24 et 25 juin	Fête du village	Village de Cunac	<i>Comité d'Animation de Cunac</i>

PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX (séance à 20 h 30)

Mercredi 22 mars 2006

Mercredi 26 avril

Mercredi 24 mai

Mercredi 21 juin

Publication trimestrielle de la Commune de Cunac

10 Grand'Rue - Tél. 05 63 55 13 93 - E-Mail : mairie.cunac@cunac.fr

Directeur de la publication : Jean-Claude de Lapanouse

Rédaction et mise en page: Commission Relations Publiques et Communication

Impression : Mairie de Cunac - Mars 2006

Tirage : 500 exemplaires

